CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E85595** **VALABLE JUSQU'AU** **22/03/2027**

ÉDITÉ LE 15/01/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 27/08/2007

Forme juridique : SARL

Capital : 2 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CHAMBERY 500792353

Siret : 500 792 353 00020

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 8111486

Assurance Responsabilité Travaux :
AUXILIAIRE 020-150124

Assurance Responsabilité Civile :
AUXILIAIRE 020-150124

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

Raison sociale : BOB SCIAGE BETON

RUE DES TERRES BLANCHES
ZA
73500 MODANE

Téléphone : 09 67 06 20 64 **Fax :**

Portable : 07 79 44 96 88

Responsabilité légale :
FARONI KÉVIN GÉRANT / FARONI PIERRE GÉRANT

Site Internet :

E-mail : bob.renovation@orange.fr

Effectif moyen : 3 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 343 000 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
1142	Démolition par carottage ou sciage (Technicité confirmée)	3	27/11/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.